

Luxempart entre au capital de Deutsche Fachpflege Gruppe

Dans le cadre de sa stratégie Private Equity, Luxempart a conclu un accord avec les actionnaires de Deutsche Fachpflege Gruppe (DFG - www.deutschefachpflege.de), à savoir Chequers Capital et la direction de la société, en vue de l'acquisition d'une participation minoritaire de 15,4% à des fins de financement de la croissance future.

Comptant quelque 3.300 collaborateurs et plus de 600 patients, DFG est le leader incontesté du marché des soins intensifs hors milieu hospitalier en Allemagne. Seize services de soins ambulatoires ainsi qu'une institution sans but lucratif font aujourd'hui partie de DFG, qui soigne des patients sur l'ensemble du territoire allemand, à domicile ou dans plus de 50 foyers thérapeutiques. Les patients ayant besoin de soins intensifs ou d'aide respiratoire sont ainsi pris en charge jusqu'à 24 heures sur 24 par un personnel spécialisé.

« Nous sommes ravis que les actionnaires de DFG nous aient donné l'opportunité d'acquérir une participation dans la société, » explique Jacquot Schwertzer, Managing Director de Luxempart. « DFG est un acteur de premier plan doté d'une équipe de direction extrêmement motivée et d'un positionnement idéal sur un marché d'avenir très prometteur, ce qui lui a permis d'enregistrer une croissance de plus de 10% par an. Dans le cadre de notre participation minoritaire, nous avons à cœur d'apporter notre soutien à DFG dans les prochaines étapes de sa croissance ainsi que dans la consolidation active d'un marché encore très fragmenté. Avec Chequers à nos côtés, nous pouvons par ailleurs compter sur un partenaire expérimenté de renom, qui a déjà fait ses preuves en matière de consolidation de marché dans le secteur de la santé ».

« Nous avons trouvé en Luxempart un partenaire très professionnel à l'esprit entrepreneurial pour nous accompagner dans le développement de DFG. Nous avons été profondément impressionnés par la réactivité et le processus efficace mené par Luxempart, qui a tout mis en œuvre pour couvrir les principaux aspects de la transaction sans perturber les activités journalières. Nous nous réjouissons de collaborer avec Luxempart et de mettre en place ensemble la prochaine phase de croissance de DFG, » commente le Dr Karsten Hartmann pour Chequers Capital, l'actionnaire majoritaire de DFG.

Dans le cadre de cette transaction, Luxempart a une fois de plus pu compter sur le concours de l'équipe du cabinet d'avocats Orrick placée sous la tutelle des Dr Sven Greulich et Wilhelm Nolting-Hauff, tous deux Partners au sein du bureau allemand de Düsseldorf. En 2015, Orrick avait déjà aidé Luxempart à acquérir une participation majoritaire dans le groupe Weidinger, leader dans la prestation de services de formation pour adultes en Autriche. L'équipe d'Orrick se composait également des membres suivants : Dr Stefan Schultes-Schnitzlein (fiscalité), Dr André Zimmermann et Luisa Kallhoff (droit du travail), Dr Christian Schröder et Sophie Ratzke (propriété intellectuelle et protection des données), Dr Johannes Rüberg (Corporate, M&A). Luxempart a en outre bénéficié du soutien d'une équipe de BDO Legal, sous la direction du Dr Stephan Porten, pour les questions de droit social, et d'une équipe d'EY, sous la direction de M. Hartung, pour les aspects financiers et fiscaux. Une équipe d'Altium placée sous la supervision de M. Levedag a quant à elle pris en charge la gestion de la transaction pour les deux parties.

Luxempart est une société d'investissement cotée à la Bourse de Luxembourg dont l'objet est de prendre des participations dans des entreprises cotées ou non depuis 1988. Ses principaux actionnaires sont des familles d'entrepreneurs. Elle gère aujourd'hui quelque 45 sociétés au Luxembourg, en Belgique, en France, en Italie et en Allemagne. La valeur de marché du portefeuille s'élève à environ 1,1 milliard d'euros. Les trois domaines d'activité de Luxempart sont les suivants : *Participations à long terme dans des entreprises* – l'accent est placé sur la génération de plus-values et de revenus réguliers. *Participations à moyen terme dans des entreprises cotées en Bourse* – l'accent est placé sur des sociétés sous-évaluées qui ont le potentiel d'enregistrer une augmentation

durable de leur valeur boursière grâce à des ajustements appropriés et des décisions stratégiques.
Private Equity – l'objectif est d'aider les familles d'entrepreneurs et les équipes de direction à mettre en œuvre des stratégies de rachat et de croissance et à générer durablement de la valeur.